

Commentaire de texte Jean-Louis thiebault

Par **city1**, le **17/12/2014** à **18:40**

Bonjour :)

en partiel j'ai eu a commenter le texte suivant :

Le régime présidentiel à l'état pur n'existe que dans son pays d'origine, les États-Unis. C'est le seul pays où il s'est révélé viable. Si on retrouve l'influence du modèle des États-Unis dans de nombreuses constitutions, on constate que le régime présidentiel ne fonctionne correctement et dans son intégrité que dans le pays qui l'a inventé. En Amérique latine, au lendemain des indépendances, la plupart des constituants se sont inspirés de la constitution des États-Unis. Mais très rapidement les pratiques ont divergé dans beaucoup de pays. Il y a eu l'appropriation du pouvoir par un homme et son parti. Pour réagir, la plupart des constituants se sont contentés d'y mêler des emprunts au régime parlementaire, par exemple en attribuant au président le droit de dissolution ou en introduisant des mécanismes de responsabilité devant le Parlement.

J'ai fais comme problématique : l'application stricte d'un régime présidentiel est-elle possible ?

Plan :

I Un régime idéal sur le plan organique

- a) un régime stricte et équilibré
- b) un régime exemplaire

II Une application stricte limitée sur le plan fonctionnel

- a) une application stricte inefficace
- b) des contrepoids essentiels

Qu'en pensez vous ? :)

Par **city1**, le **19/12/2014** à **19:30**

des avis ?